



Nouvelles du C.A.

Volume 15, n°5 (N° 401, 13 juin 2018)

Adoption du Code de vie

Le conseil d'administration a adopté le [Règlement sur le Code de vie](#) modifié tel qu'il a été présenté lors de cette rencontre.

Le Règlement numéro 7 déterminant certaines conditions de vie au Collège était en vigueur depuis 1980. Le comité de révision du Règlement, mis en place l'an passé, a proposé des modifications à celui-ci (notamment le retrait de l'expression « bonnes mœurs »), des dispositions spécifiques ainsi qu'un nouveau nom au Règlement pour Code de vie.

Le projet de code de vie a été révisé par les services juridiques de la Fédération des cégeps. Il tient compte des travaux réalisés dans le cadre de la consultation touchant la *Politique visant à prévenir et contrer toute forme de harcèlement et de violence* adoptée par le conseil d'administration en février dernier.

Le projet a également été soumis à une consultation auprès des comités exécutifs des associations et des syndicats. Les cadres et les syndicats ont montré leur adhésion au projet de code de vie ainsi que l'Association générale étudiante du cégep du Vieux Montréal (AGECVM), qui a participé aux travaux de révision du Règlement.

Budgétisation de fonctionnement pour l'année 2018-2019

Les membres du conseil d'administration ont adopté le budget de fonctionnement pour l'année financière 2018-2019 au montant total de 79 234 405 \$, laissant un surplus de 300 000 \$, lequel sera utilisé pour le remboursement de l'emprunt autofinancé pour le projet d'économie d'énergie.

L'année 2018-2019 est marquée par un important réinvestissement de 65 000 000 \$ dans le réseau collégial, dont près de 40 000 000 \$ sont affectés au rehaussement du financement général, soit le FAB. Sachant cependant que les périodes de réinvestissement sont très souvent suivies par des périodes de compressions, l'exercice de la prévision a été fait avec prudence et la gestion de ces budgets sera faite avec rigueur.

Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI)

La Loi sur la gouvernance des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises de gouvernement (LGRI) établit un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles, qui est applicable aux ministères et à la plupart des organismes publics, notamment les cégeps.

Aux fins de la LGRI, les cégeps doivent donc répondre aux exigences suivantes :

- Établir une programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI);
- Établir une planification triennale en ressources informationnelles (PTPARI);
- Dresser un bilan annuel de ses réalisations en ressources informationnelles (BARRI);
- Dresser, le cas échéant, des états de santé pour les projets de plus de 100 000 \$.

Le conseil d'administration a adopté le projet de résolution suivant :

- Approuver la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) pour l'année 2018-2019 au montant total de 4 447 963 \$, telle qu'elle a été présentée lors de cette rencontre;
- Transmettre la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour fin d'approbation.

Mandat pour l'acquisition d'un système téléphonique

Le conseil d'administration a autorisé la directrice générale, madame Mylène Boisclair, à mandater Collecto à lancer un appel d'offres au nom du cégep du Vieux Montréal en vue de la conclusion d'un contrat pour l'acquisition d'un système téléphonique d'une durée de cinq ans, et à l'identifier comme un établissement participant au contrat qui sera conclu avec le fournisseur retenu.

À l'automne 2017, la Direction des technologies de l'information a participé à divers travaux (en partenariat avec la Fédération des cégeps, Collecto, quatre autres collèges et deux consultants indépendants) afin d'évaluer les scénarios de remplacement du système téléphonique du CVM. En effet, le système a plus de 20 ans et est maintenant désuet. D'ailleurs, et ce depuis 2015, le fabricant ne met plus à jour les composantes du système (matériel et logiciel). Les travaux de l'automne dernier ont permis de bien cibler les besoins et le choix technologique dans le but d'acquies un nouveau système téléphonique au cégep du Vieux Montréal.

Travaux de réaménagement de l'aire de service de la cafétéria et de l'aire de repos du personnel du 4^e étage

Le cégep du Vieux Montréal, comme prévu à son plan directeur des aménagements, souhaite revoir l'offre de services alimentaires et moderniser l'aire de distribution de la cafétéria du 4^e étage ainsi que l'aire de repos des employés, les aménagements actuels datant de plus de 20 ans.

Le conseil d'administration a adopté le projet de résolution suivant :

- Autoriser l'octroi du contrat de travaux de construction pour le réaménagement de l'aire de service de la cafétéria et de l'aire de repos du personnel du 4^e étage au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Afcor Construction Inc, pour un montant de 341 666 \$ avant taxes;
- Autoriser une somme supplémentaire de 34 166 \$ représentant 10 % de la valeur totale du contrat pour couvrir les contingences;
- Autoriser la Direction générale du cégep du Vieux Montréal à émettre les bons de commande conséquents à ce projet.

Les travaux débuteront le 14 juin 2018 et seront achevés au plus tard le 10 août 2018.

Travaux de réfection au stationnement souterrain du bloc A

Tel que prévu au chapitre *Bâtiment* du *Code de sécurité pour les bâtiments et les équipements destinés à l'usage du public*, les parcs de stationnement étagés doivent faire l'objet de vérifications régulières de

façon à être exempt de tout défaut pouvant compromettre la sécurité ou contribuer au développement de conditions dangereuses.

Le cégep du Vieux Montréal a mandaté la firme d'ingénierie WSP pour procéder à la vérification approfondie de son stationnement étagé afin de s'assurer que ce dernier ne présente aucune condition dangereuse et pour proposer des recommandations visant à corriger les défauts pouvant contribuer au développement de telles conditions (Rapport d'évaluation approfondie du stationnement souterrain du bloc A au cégep du Vieux Montréal, décembre 2017). Subséquemment, la firme WSP a réalisé les plans et devis pour les correctifs à apporter. Suivant les recommandations au rapport de WSP, le Cégep désire procéder à l'exécution de travaux de réfection au stationnement.

Les membres du conseil d'administration ont autorisé l'octroi du contrat de travaux de construction pour la réfection du stationnement souterrain du bloc A au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe Lefebvre M.R.P. Inc., pour un montant de 340 425 \$ avant taxes, ainsi qu'une somme supplémentaire de 34 042 \$ représentant 10 % de la valeur totale du contrat pour couvrir les contingences. Ils ont également autorisé la Direction générale du cégep du Vieux Montréal à émettre les bons de commande conséquents à ce projet.

Acquisition d'un nouveau panneau alarme incendie

Tel que prévu au plan de gestion de maintien des actifs, et tel que planifié au budget d'investissement 2018-2019 (catégorie déficit d'entretien), le cégep du Vieux Montréal désire procéder au remplacement de son système d'alarme incendie, ses panneaux ayant atteint leur fin de vie utile et présentant des signes de « fatigue ». De plus, les présentes installations ne respectent pas les codes et normes en vigueur.

Le projet de résolution suivant a donc été présenté au conseil d'administration et les membres l'ont adopté à l'unanimité :

- Autoriser l'octroi du contrat de préachat du panneau d'alarme incendie, incluant sa programmation, à l'entreprise Chubb Edwards pour un montant ne dépassant pas 104 725 \$ avant taxes;
- Autoriser une somme supplémentaire de 10 472 \$ représentant 10 % de la valeur totale du contrat pour couvrir les contingences;
- Autoriser la Direction générale du cégep du Vieux Montréal à émettre les bons de commande conséquents à ce projet.

Service de gardiennage et de sécurité : option de renouvellement

Le contrat de gardiennage et de sécurité avec la compagnie Groupe de sécurité Garda SENC viendra à échéance le 30 juin 2018. Ainsi, il a été proposé aux membres du conseil d'utiliser la première de deux années d'option prévues au contrat initial de trois ans.

Le conseil d'administration a adopté le projet de résolution suivant :

- Autoriser l'exercice de la première année d'option de renouvellement en signant un contrat pour les services de gardiennage de sécurité du Collège avec le Groupe de sécurité GARDA SENC, pour une durée d'un an et pour une somme de 663 000 \$ avant taxes;

- Autoriser une somme supplémentaire de 63 000 \$ représentant 10 % de la valeur totale du contrat pour couvrir les contingences;
- Autoriser la Direction générale du cégep du Vieux Montréal à émettre les bons de commande conséquents à ce projet.

Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis à l'égard du cégep du Vieux Montréal

Le conseil d'administration a adopté la [Procédure](#) visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis à l'égard des organismes publics conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Le 1^{er} mai 2017 est entrée en vigueur cette Loi qui requiert du cégep du Vieux Montréal, en tant qu'organisme public visé par la Loi, qu'il mette en place une procédure permettant aux employés du Collège de fournir des informations quant à un acte répréhensible commis à l'égard du CVM, sans possibilité de représailles.

L'employé qui souhaite ainsi fournir des informations au sujet d'un acte répréhensible commis à l'égard du Collège peut le faire auprès du Protecteur du citoyen ou auprès de la directrice ou du directeur des communications et des affaires corporatives.

Politique de désignation toponymique

Le conseil d'administration a adopté la [Politique de désignation toponymique](#) telle que présentée lors de cette rencontre.

Afin de témoigner de l'importance que le cégep du Vieux Montréal accorde à son histoire et à son appartenance au milieu, le Collège souhaite honorer la mémoire de certaines personnes qui ont marqué son développement, le monde de l'éducation, le quartier ou la société québécoise par leur contribution et leurs réalisations exceptionnelles.

Pour exprimer cette reconnaissance, le Collège peut choisir d'attribuer à un lieu ou à un espace le nom d'une personne ou le nom d'une œuvre marquante. Par la présente politique, le Collège affirme cette volonté de mémoire et clarifie les critères et le processus entourant la désignation toponymique dans son enceinte.

Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2018-2019

Le conseil d'administration a adopté le calendrier 2018-2019 pour les assemblées du conseil :

- 26 septembre 2018, à 17 h 30;
- 28 novembre 2018 (assemblée annuelle), à 17 h 30;
- 27 février 2019, à 17 h 30;
- 24 avril 2019, à 17 h 30;
- 12 juin 2019, à 19 h.

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives*